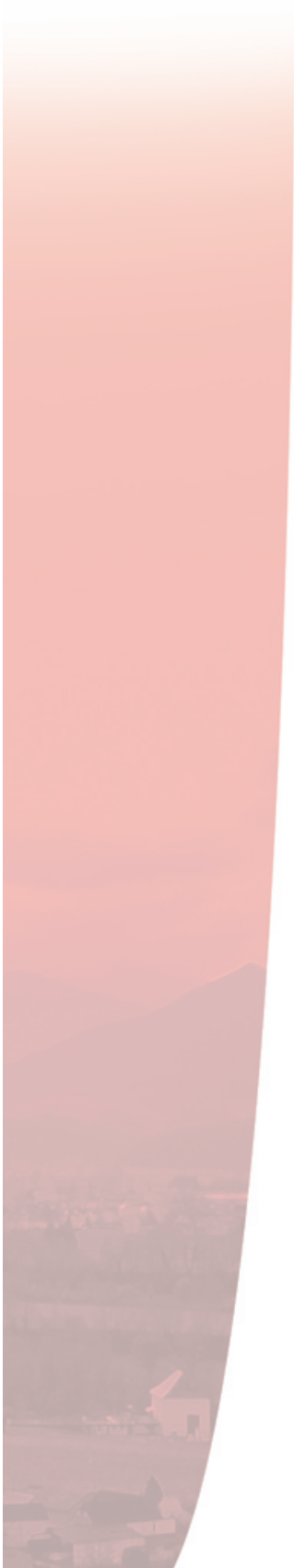


**SCHÉMA DE COHÉRENCE
TERRITORIALE
DU PIÉMONT OLORONNAIS**

**PROJET D'AMENAGEMENT
ET DE DEVELOPPEMENT
DURABLE**

SEPTEMBRE 2010





SOMMAIRE

INTRODUCTION : LES AMBITIONS DU SCOT	5
<i>Qu'est-ce qu'un SCOT</i>	5
<i>Qu'est-ce qu'un PADD</i>	5
<i>Piémont oloronais : les ambitions du SCOT</i>	7
CHAPITRE A	
<i>Le positionnement du territoire</i>	
UNE ATTRACTIVITE PYRENEENNE RENOUVELEE	9
A.1-AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE, FACILITER LE TRANSPORT ET LE TRANSIT INTERNATIONAL	11
<i>Améliorer les accessibilités routières</i>	11
<i>Préparer l'avenir avec le transport ferroviaire</i>	11
<i>Dévier les flux , faciliter les accessibilités entre Oloron et les vallées</i>	12
<i>Mieux équiper le territoire pour faciliter l'usage des NTIC</i>	12
A.2- CONFORTER LE PÔLE ÉCONOMIQUE ET D'EMPLOI.....	15
<i>Développer les parcs d'activités existants</i>	15
<i>Ouvrir de nouveaux espaces d'activités</i>	15
<i>Conforter le pôle de services et d'équipements du centre oloronais</i>	16
<i>Maîtriser l'implantation des Grandes et Moyennes Surfaces commerciales</i>	16
A.3-CONFORTER L'IMAGE DE MARQUE DU TERRITOIRE	19
<i>Préserver les ressources qui font la renommée du territoire</i>	19
<i>Mettre en valeur le Gave et le Jurançonnais</i>	19
CHAPITRE B	
<i>Le développement urbain</i>	
UN ESSOR RESPECTUEUX DES EQUILIBRES	23
B.1- VEILLER À UNE RÉPARTITION ÉQUILBRÉE DE L'ACCUEIL RÉSIDENTIEL	25
<i>Préserver le caractère rural du Piémont oloronais.....</i>	25
<i>Maîtriser les déplacements</i>	25
<i>Encourager le développement résidentiel là où existent des enjeux de rééquilibrage territorial</i>	26
<i>Ajuster les accueils résidentiels aux équipements et outils de maîtrise urbaine existants</i>	26

B.2-DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS	31
<i>Diversifier les produits logements pour satisfaire la demande des jeunes .</i>	31
<i>Assurer la mixité sociale</i>	31
<i>Développer l'offre d'habitat pour le «grand âge»</i>	31
<i>Répondre aux besoins de logement d'urgence et d'habitat saisonnier</i>	32
<i>Accueillir les gens du voyage</i>	32
<i>Développer l'hébergement touristique</i>	32
B.3-ASSURER UNE URBANISATION DE QUALITÉ	35
<i>Réduire la consommation foncière</i>	35
<i>Inscrire les nouvelles habitations dans les différents contextes</i>	
<i>et assurer une plus grande mixité de logements</i>	35
<i>Occuper les dents creuses</i>	35
<i>Améliorer la lisibilité des entrées de bourgs ou de villes</i>	36
 CHAPITRE C	
<i>Développement durable</i>	
UN PROJET POUR L'ENVIRONNEMENT	39
C.1-PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS	41
<i>Maintenir l'armature des espaces agricoles et forestiers</i>	41
<i>Entretien la biodiversité</i>	41
C.2-PRÉSERVER LES PAYSAGES DU PIÉMONT OLORONNAIS	43
C.3-PRÉVENIR LES RISQUES ET LES POLLUTIONS, PRÉSERVER LA SANTÉ HUMAINE	45
<i>Prévenir les risques d'inondation</i>	45
<i>Poursuivre les efforts en matière de gestion des déchets</i>	45
<i>Mutualiser les ressources en eau potable</i>	46
<i>Entretien la bonne qualité des cours d'eau</i>	46

INTRODUCTION : LES AMBITIONS DU SCOT

➤ *Qu'est-ce qu'un SCOT ?*

Le Schéma de Cohérence Territoriale -ou SCOT- est un document de planification territoriale créé par la loi «Solidarité et renouvellement urbains» du 13 décembre 2000.

Il définit les grandes lignes de l'organisation du territoire et succède en cela au «Schéma directeur»

Comme son nom l'indique, le SCOT est avant tout la manifestation d'un plus grand souci de cohérence dans les politiques territoriales, à **l'échelle du bassin de vie quotidienne** réelle des habitants du territoire.

Techniquement, le SCOT est un document qui se compose d'un rapport de présentation, d'un projet d'aménagement et de développement durable et d'un document d'orientations. Il peut être assorti de documents graphiques.

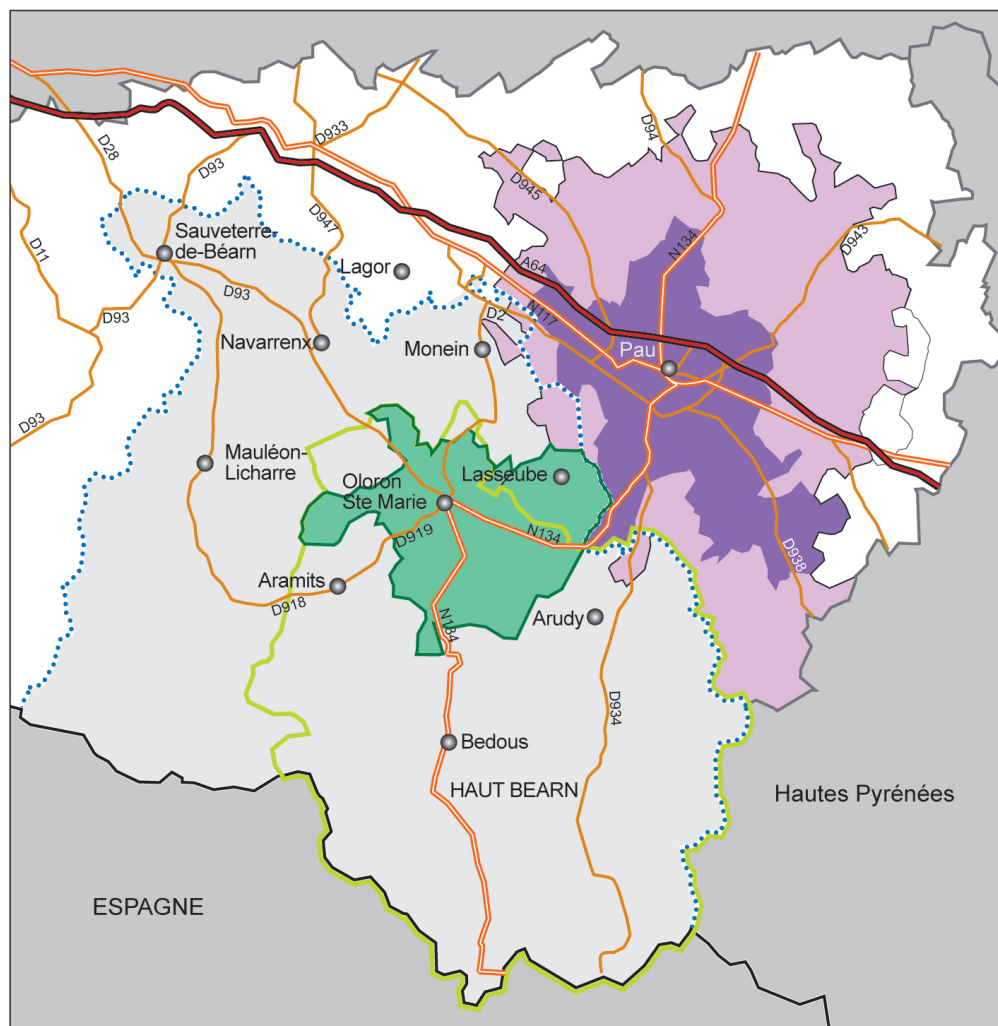
➤ *Qu'est-ce qu'un PADD ?*

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable -ou PADD- est réglementairement défini dans l'article R-122-2-1 du Code de l'Urbanisme, modifié par le décret 2004-531 du 9 juin 2004.


Le Projet d'Aménagement et de Développement Durable **fixe les objectifs des politiques publiques d'urbanisme** en matière : d'habitat, de développement économique, de loisirs, de déplacements des personnes et des marchandises, de stationnement et de régulation des trafics automobiles.


- *Communauté de Communes du Piémont orlonais: 24 communes, 23 700 habitants*

- *Pôle urbain orlonais (Oloron-Ste-Marie et communes limitrophes) : 14 000 habitants*



 Arrondissement d'Oloron-Ste-Marie

 Pays du Haut-Béarn

 Communauté de communes du Piémont orlonais

Aire urbaine paloise

 Pôle urbain

 Couronne périurbaine

 Autoroute

 Route nationale

 Route départementale

0 5 10 km

Agence d'Urbanisme Adour-Pyrénées, 2003

- *Le Piémont orlonais et son pôle urbain sont les espaces actifs et structurants d'un secteur couvrant la vallée d'Aspe et d'Ossau, le Baretous, les territoires des Gaves, la Soule.*

Ils participent à ce titre à l'équilibre du territoire des Pyrénées Atlantiques et sont un appui indispensable à la zone de montagne.

- *Le Piémont orlonais est placé sur l'axe international du Somport, axe porteur de perspectives avec le renforcement des échanges entre les deux versants des Pyrénées.*

- *La création prochaine d'une voie express entre Pau et Oloron changera sensiblement la position du territoire qui ne sera plus qu'à 30 minutes de Pau, 15 minutes pour Lasseube -territoire communal de l'extrémité nord-est, devenant dès lors l'une des portes d'entrée de l'agglomération paloise-.*

➤ **Piémont oloronais : les ambitions du SCOT**

Le diagnostic socio-économique et l'état initial de l'environnement du SCOT ont dressés des constats étayés de la situation et des tendances à l'oeuvre, et ont permis d'identifier une série d'enjeux (cf. encadrés).

Ce Projet d'Aménagement et de Développement Durable vient répondre à ces enjeux en intégrant des éléments de prospective pour tenter d'anticiper l'avenir.

Il propose de **féderer les volontés autour de trois ambitions pour le territoire.**

- **Le positionnement stratégique : renforcer l'attractivité du territoire**

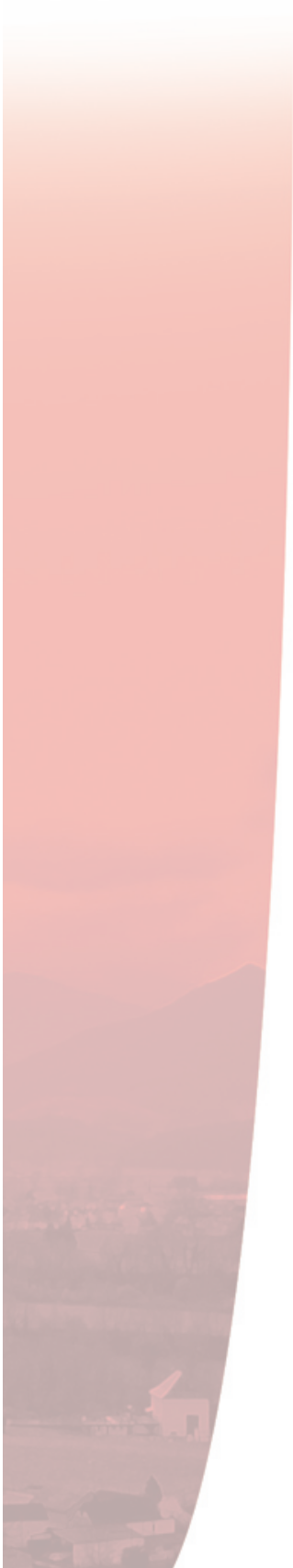
Pour asseoir sa place dans le contexte régional et assurer son développement futur le Piémont oloronais doit mener des interventions stratégiques sur des aspects clés qui conditionnent son attractivité (chap. 1 «Une attractivité pyrénéenne renouvelée»).

- **Le développement urbain : respecter les équilibres**

Parallèlement il convient d'orienter le processus d'urbanisation et de veiller au maintien des équilibres sociaux, d'assurer une répartition acceptable des «charges d'accueil» sur les différentes communes du territoire, de conforter le cadre de vie des habitants, et enfin, de favoriser des formes urbaines durables, (chap. 2 «Un essor respectueux des équilibres»).

- **Le développement durable : inscrire pleinement le souci environnemental dans les projets territoriaux**

L'environnement est un atout majeur de ce territoire ; il conditionne son développement sur le long terme. Il s'agit de respecter les équilibres et les ressources naturelles existantes, les richesses et les spécificités paysagères du territoire, mais aussi de prévoir les équipements et les services nécessaires à la sécurité, à la santé et à la salubrité publique (chap. 3 «Un projet pour l'environnement»).



CHAPITRE A

Le positionnement du territoire

UNE ATTRACTIVITE PYRENEENNE RENOUVELEE

Le diagnostic territorial fait état sur l'oloronais d'un dynamisme socio-économique réel et très satisfaisant au regard de sa situation géographique relativement éloignée des pôles urbains et des centres métropolitains qui assurent habituellement l'entraînement des territoires ruraux.

Contrairement à d'autres espaces ruraux, l'oloronais a su préserver de nombreuses activités économiques et maintenir ainsi son tissu social et la vitalité de son territoire.

Le projet territorial doit consolider ces acquis et faire du Piémont orlonais un espace d'alternatives, un territoire attractif pour de nouveaux porteurs de projets économiques et pour des ménages en quête de lieu d'implantation résidentielle.

Cette attractivité sera assurée par des équipements et des infrastructures renouvelés, par une offre de cadre de vie et d'environnement de qualité, par un caractère et une identité oloronaise valorisés, tirant partie de ses attributs pyrénéens spécifiques.

➤ **Rappels : diagnostic et enjeux**

Oloron est un pôle de services et d'équipements important. Bien que de niveau intermédiaire, il dessert un large bassin de près de 70 000 personnes (circonscription de la sous-préfecture).

Or, c'est le socle des activités économiques qui, indirectement, permet au territoire d'occuper cette fonction : renouvellement de la population, entrées quotidiennes d'actifs venant travailler dans l'oloronais.

Ce socle assure aussi à l'oloronais une certaine autonomie de fonctionnement vis-à-vis de l'agglomération paloise.

De tradition industrielle, le Piémont oloronais mobilise près de 3 emplois sur 10 dans ce secteur ; à l'échelle de l'Aquitaine, il est ainsi l'un des territoires les plus spécialisés dans ce domaine. Cela en fait sa force, mais peut aussi constituer une fragilité.

Ces activités entraînent d'autres secteurs. Les activités artisanales entendues au sens large (entreprises de moins de 10 salariés) sont elles aussi importantes : 203 entreprises pour 10 000 habitants, alors que la moyenne départementale se situe à près de 167 entreprises, 136 pour l'Aquitaine.

Le secteur tertiaire apparaît en revanche trop peu développé (55 % de l'emploi total, 70 % dans les Pyrénées Atlantiques) et le potentiel touristique, sous-exploité.

Pour assurer l'avenir du Sud Béarn, ces activités économiques garantes du dynamisme local doivent être confortées et développées.

A.1- AMÉLIORER L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE, FACILITER LE TRANSPORT ET LE TRANSIT INTERNATIONAL

➤ Améliorer les accessibilités routières

- *Voie express Pau-Oloron*

La liaison routière d'intérêt local Pau-Oloron, la «Gabarn-Gurmençon», et les aménagements en direction de la vallée d'Aspe sont des équipements indispensables et très attendus par le territoire.

- *Gabarn-Gurmençon*

Le Piémont oloronais inscrit dans la chaîne pyrénéenne, a besoin d'infrastructures de transports et de déplacements plus performantes pour assurer dans de bonnes conditions, ses échanges avec les autres territoires et les autres espaces urbains.

- *Vallée d'Aspe*

Ces infrastructures seront décisives pour les activités économiques, plus particulièrement pour les unités de production industrielle qui génèrent d'importants trafics de marchandises.

L'accès aux services et aux équipements de niveau supérieur (soins spécialisés, université, administrations,) présents sur l'agglomération paloise sera en outre facilité, et la complémentarité avec Pau, mieux assurée.

➤ Préparer l'avenir avec le transport ferroviaire

- *Pau-Canfranc*

- Le territoire souhaite l'ouverture de la voie ferrée Pau-Canfranc. Celle-ci donnerait une impulsion nouvelle à l'axe transfrontalier, et des perspectives non négligeables de créations d'activités.

- *TER Oloron-Pau*

- Le service de Train Express Régional Pau-Oloron conserve quant à lui tout son intérêt.

Il est amené à devenir un mode de transport très attractif dès la mise en place dans l'agglomération paloise de dispositifs intermodaux performants, permettant d'accéder avec facilité à ses différents pôles d'activité.

Ces deux perspectives à la fois transfrontalière et locale, devront guider les futures interventions sur les équipements ferroviaires.

- *Gabarn-Pont Laclau*
- *Déviation d'Ogeu*

➤ ***Dévier les flux de transit, faciliter les accessibilités entre Oloron et les vallées***

Dans le cadre des échanges plus locaux entre bassins de vie, la liaison «Gabarn-Pont Laclau», qui est déjà programmée, et la déviation d'Ogeu-les-Bains, apparaissent toutes deux nécessaires.

Ces nouveaux axes vont fluidifier les trafics et améliorer les temps de trajets, apaiser les coeurs de ville et de village aujourd'hui très exposés aux nuisances des trafics.

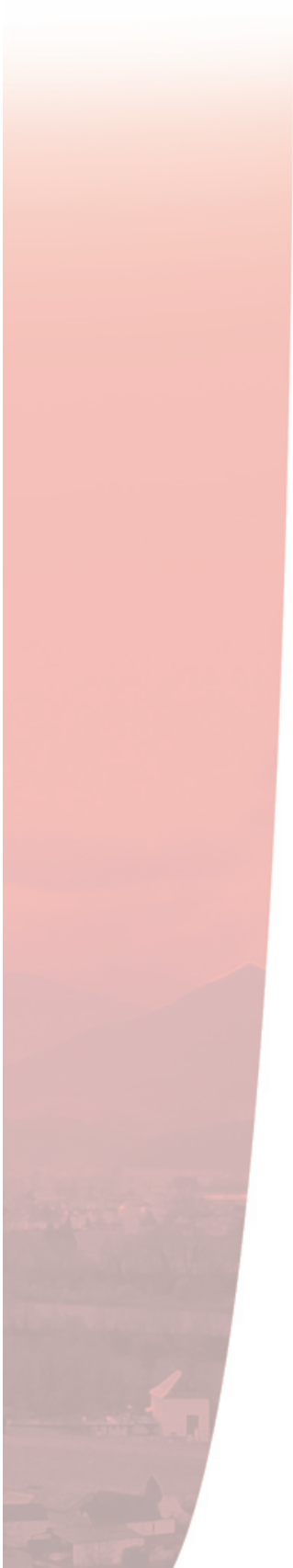
➤ ***Mieux équiper le territoire pour faciliter l'usage des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication***

L'accès au réseau à haut débit constitue un enjeu essentiel pour l'avenir du territoire car l'insuffisance d'équipements peut constituer un frein au développement local.

Il s'agit de rattraper les retards et de mettre en place sur l'oloronnais des systèmes efficaces, garantissant un accès performant au réseau.

DÉVELOPPER L'AXE HISTORIQUE DES RELATIONS AQUITAINE-ARAGON





A.2- CONFORTER LE PÔLE ÉCONOMIQUE ET D'EMPLOI

La consolidation et le développement des activités économiques sont des enjeux de premier ordre : il en va de l'équilibre et de la mixité des fonctions accueillies, du maintien des capacités du territoire à se renouveler au plan socio-démographique et au plan de ses infrastructures et équipements.

Il faut à la fois pérenniser les activités implantées, répondre aux demandes d'implantations nouvelles provenant notamment des secteurs artisanaux et commerciaux, attirer de nouvelles entreprises pour soutenir l'emploi.

Quelques principes sont retenus dans ce SCOT :

- développer des sites d'activité choisis, les mieux situés par rapport aux voies de desserte,
- équilibrer la répartition des parcs d'activités sur le territoire afin de satisfaire les demandes des entrepreneurs locaux,
- tenter de spécialiser les sites par type d'activité pour limiter les conflits entre unités, et les nuisances auprès des riverains,
- conforter les activités du cœur de ville oloronais pour préserver ce lieu dans sa fonction historique de centre d'échanges,
- soigner l'image économique du territoire en veillant à l'insertion paysagère des bâtiments d'activités, au traitement des espaces publics, au contrôle de l'affichage publicitaire.

➤ Développer les parcs d'activités existants

- Lanneretonne
- Ogeu-Les Tembous
- Le Gabarn

Les parcs d'activités de Lanneretonne sur la commune d'Oloron, du Gabarn sur la commune d'Escout, et des Tembous sur Ogeu-les-Bains sont identifiés comme sites à potentiels de développement. Dans les prochaines années ils sont susceptibles de s'étendre pour accueillir des activités artisanales, industrielles et commerciales.



➤ Ouvrir de nouveaux espaces d'activités

- Lasseube
- Bidos-Gurmençon
- Asasp

Dans la perspective des nouvelles infrastructures routières (liaison routière d'intérêt local Pau-Oloron, aménagement de la RN 134), les communes de Lasseube, Bidos-Gurmençon et Asasp, apparaissent bien placées pour étoffer l'offre d'espaces d'activités en direction des secteurs industriels, artisanaux et tertiaires.

- *Oloron-Ste-Marie*

- Centre ville
- Boulevards périphériques
- Confluence
- Secteur Gare

➤ **Conforter le pôle de services et d'équipements du centre oloronais**

Parallèlement, la ville d'Oloron doit conforter sa fonction traditionnelle de pôle de services et d'équipements pour le Haut Béarn et ses territoires limitrophes de l'Ouest (Soule, Navarrenx...).

Elle doit être en capacité d'accueillir de nouvelles activités tertiaires sur les boulevards périphériques ou dans les secteurs de renouvellement urbain (Confluence, secteur de la Gare).



Le commerce du coeur de ville sera quant à lui consolidé par des opérations de requalification de l'espace public et une réorganisation des circulations dès la mise en service des différents contournements routiers.

➤ **Maîtriser l'implantation des Grandes et Moyennes Surfaces commerciales**

- *Oloron-Ste-Marie*

- Boulevards périphériques
- Secteur Gare

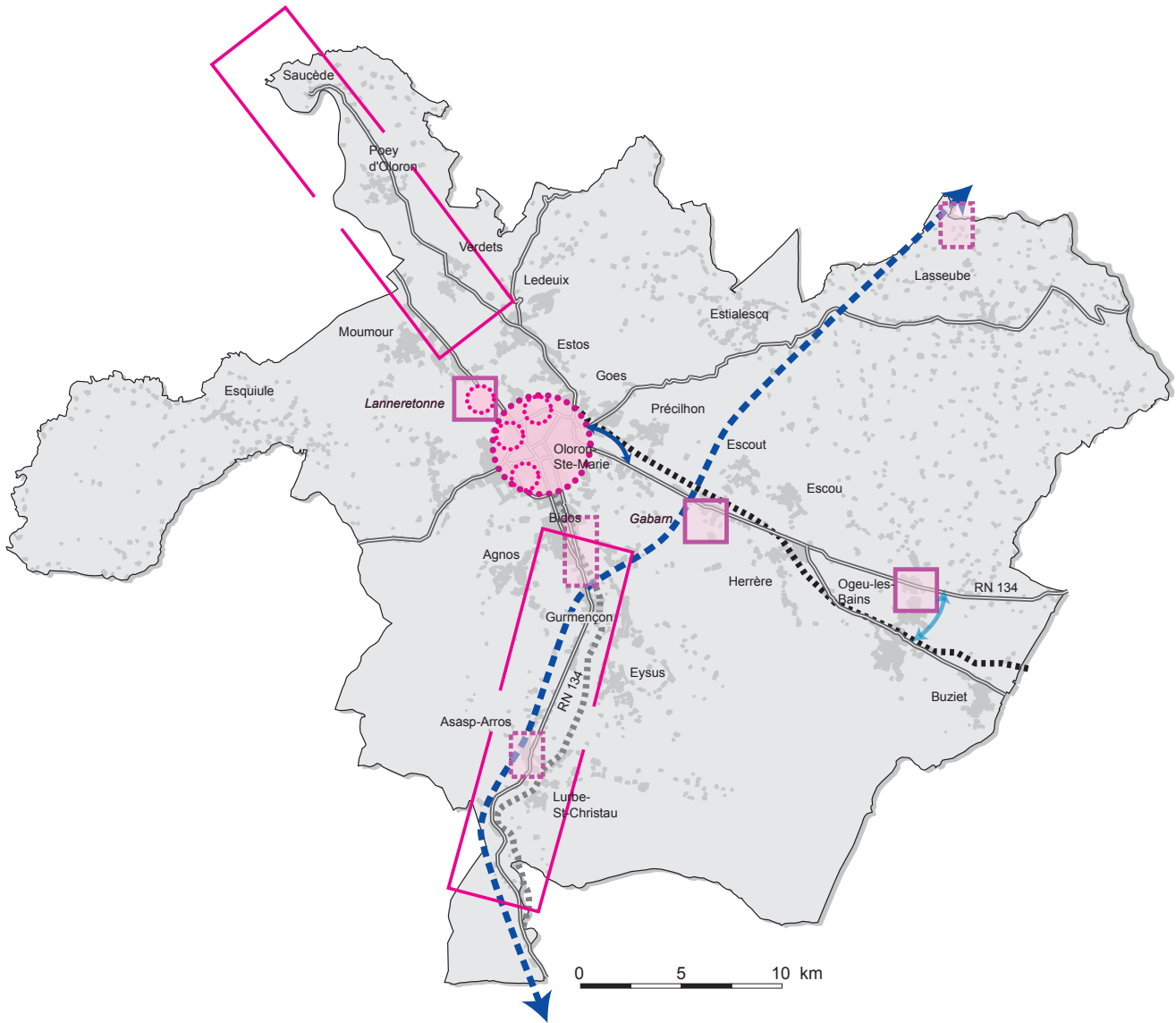
Au cours de ces dernières années le territoire a connu une explosion des GMS (grandes et moyennes surfaces) qui a permis de rattraper un certain retard d'équipement.

Il convient de prévoir les prochains sites d'implantation sur la ville d'Oloron (boulevards périphériques, secteur de la Gare, parcs d'activités de Lanneretonne), particulièrement bien situés pour desservir l'ensemble du territoire.

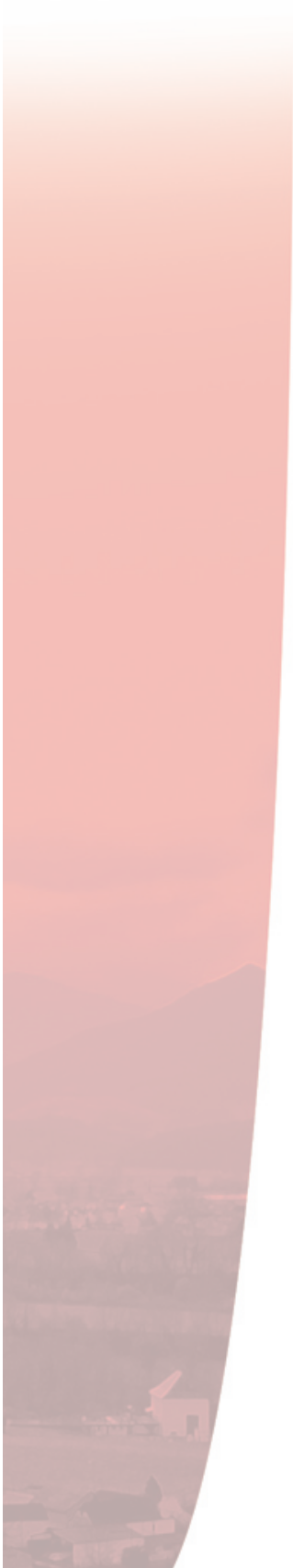
Une attention particulière sera portée à l'inscription paysagère de ces grandes surfaces susceptibles d'affecter la qualité des différentes entrées de ville.



INTENTIONS POUR CONFORTER LE POSITIONNEMENT STRATÉGIQUE DU TERRITOIRE



- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> Parcs d'activités à développer Nouveaux parcs d'activités Valoriser le secteur des Gaves Zone commerciale et de services (Grandes et Moyennes Surfaces) Pôle de services et d'équipements | <ul style="list-style-type: none"> Réseau routier principal Axe en projet : liaison routière d'intérêt local entre Pau et Oloron Nouveaux axes à prévoir Voie ferrée Oloron-Pau Ancienne voie ferrée Oloron-Canfranc |
|---|--|



A.3- CONFORTER L'IMAGE DE MARQUE DU TERRITOIRE

Les éléments du patrimoine, qu'ils soient bâtis ou naturels, portent ici une marque pyrénéenne tout à fait spécifique.

Ce patrimoine préservé et mis en valeur, peut participer de façon décisive à l'image d'excellence du territoire et à sa renommée régionale.

Des politiques ambitieuses de restauration et de préservation du patrimoine bâti ont été engagées par le passé, et se poursuivent aujourd'hui comme en témoignent par exemple la ZPPAUP d'Oloron-Sainte-Marie.

Ces actions de valorisation doivent s'intensifier et s'étendre à d'autres domaines, notamment les éléments naturels .

Elles doivent en particulier concerner le domaine de l'eau qui se caractérise ici par son abondance, par la présence d'activités thermales, par la richesse piscicole des Gaves ou par l'existence des eaux minérales d'Ogeu.

Ces actions doivent aussi valoriser certains grands paysages comme le vignoble du jurançonnais dont les produits ont acquis notoriété et qui vient enrichir les ressources du piémont oloronais.

➤ **Préserver les ressources qui font la renommée du territoire**

• **Gaves et leurs affluents**

La préservation de ces ressources passe tout particulièrement par une maîtrise du développement urbain et de l'impact paysager des nouvelles constructions et nouveaux ouvrages (cf. chapitre 2 et 3).

En ce qui concerne les Gaves, cette préservation passe aussi par un contrôle plus exigeant de la qualité des eaux (rejets urbains, rejets d'activités) étendu à l'ensemble du réseau hydrographique (politique de bassin, vigilance accrue sur les petits cours d'eau).



➤ **Mettre en valeur le Gave et le Jurançonnais**

Il faut s'employer dans le cas du Gave à affirmer la présence de cet élément dans le paysage et à faciliter tous ses contacts : sentiers de randonnées, traversée du Gave, développement et diversification des activités de loisirs liées à l'eau, points de pêche et de baignade.

- *Bords de Gaves*
 - Saucède
 - Poey d'Oloron
 - Ledeuix
 - Estos
 - Moumour
 - Oloron-Ste-Marie
 - Bidos
 - Gurmençon
 - Eysus
 - Asasp
 - Lurbe-St-Christau
- *Jurançonnais*
 - Lasseube
 - Lasseubetat

Les entités villageoises et les espaces urbains placés au contact de ces cours d'eau doivent s'y inscrire pleinement : appropriation des berges, inscription des espaces habités, promenades d'accès.

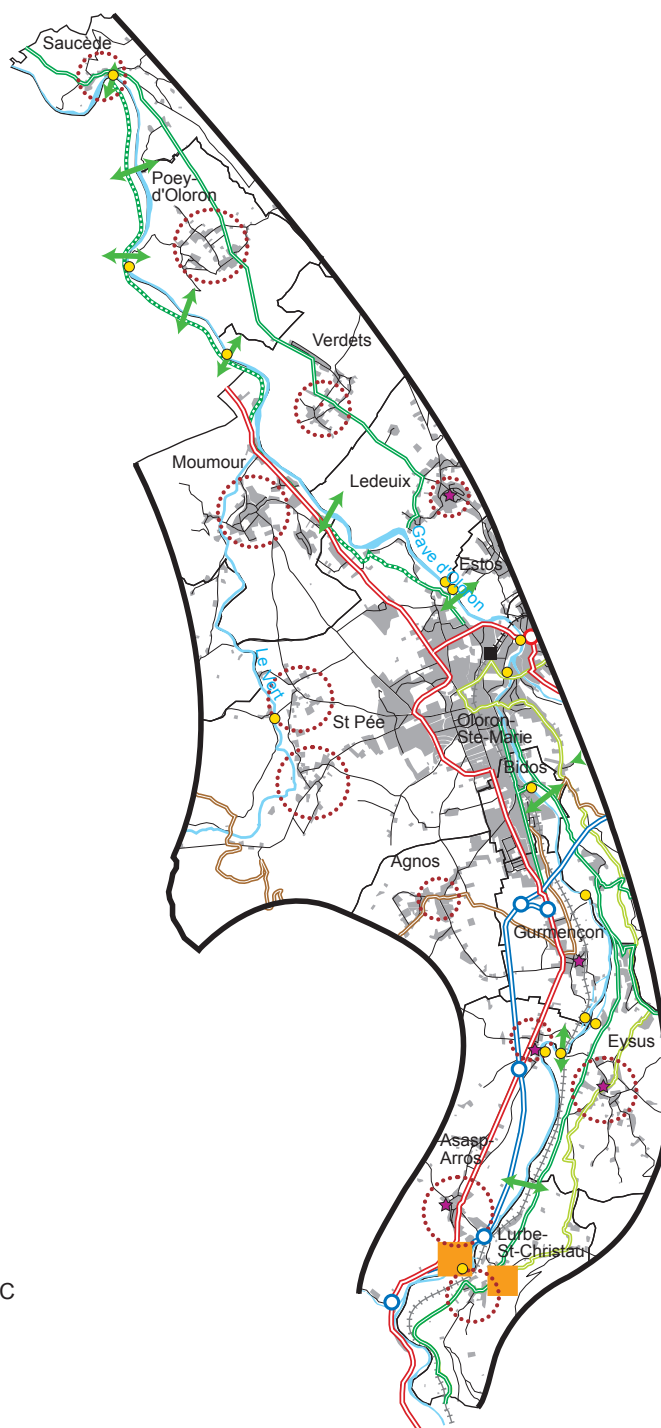
La nature de cette ressource qui est de grande qualité justifie par ailleurs que soit mené sur l'oloronnais un ambitieux projet de pôle d'activités spécifiques lié à la thématique de l'eau.

Le Jurançonnais doit pour sa part développer ses équipements d'accueil (signalétique, lieux d'hébergement et de restauration, itinéraires de découverte) et aussi mettre en oeuvre sa politique d'accueil des visiteurs, avec la participation de ses habitants et de ses exploitants vigneron.

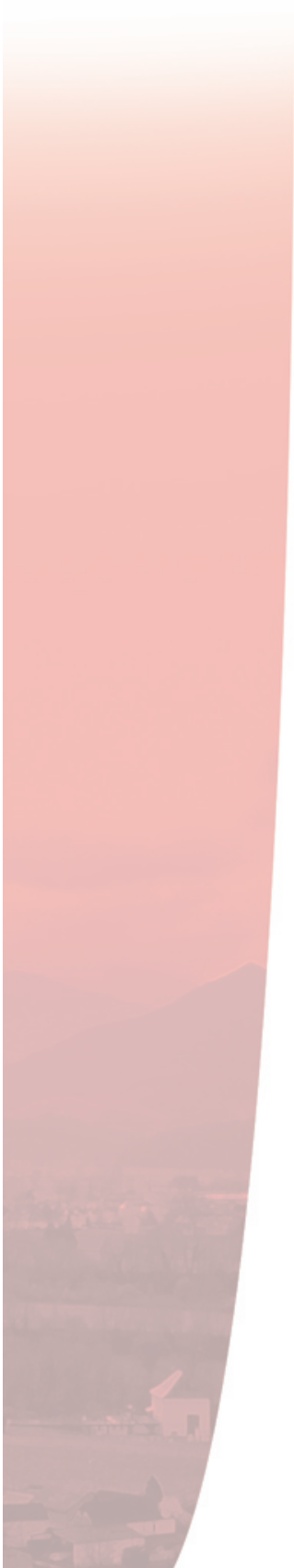
La mise en valeur de ces éléments d'attrait passe enfin par une politique de promotion touristique qui sera coordonnée par l'office du tourisme du Piémont oloronais.



LES GAVES : UN EXEMPLE D'ORIENTATIONS POUR UNE POLITIQUE INTÉGRÉE DE VALORISATION



- Chemin jacquaire (voie d'Arles)
- Chemin équestre
- Cheminement cyclable et piétonnier de découverte des Gaves
- - - Cheminement cyclable et piétonnier en projet
- ← Traversées
- ⊙ Renforcement de l'entité villageoise
- ★ Patrimoine remarquable répertorié par la DRAC
- Site d'intérêt (baignade, pêche)
- Base de loisirs et accueil de visiteurs



CHAPITRE B

Le développement urbain

UN ESSOR RESPECTUEUX DES EQUILIBRES

➤ ***Se préparer à accueillir près de 3 500 nouveaux habitants***

Une augmentation de la demande en logements est prévisible pour les prochaines années. Le territoire doit s'y préparer et faciliter les afflux migratoires qui lui permettront de consolider sa base démographique.

Le SCOT se fixe pour objectif de se donner les moyens d'accueillir 3 500 nouveaux habitants à l'horizon 2020.

➤ ***La prévision d'une augmentation de la demande en logements repose sur divers constats et visions d'avenir***

- l'accélération du rythme des constructions nouvelles constatée depuis les années 2000 et l'augmentation de la population dans la plupart des communes rurales enquêtées par l'Insee en 2004 et 2005,
- les tensions enregistrées sur le marché de l'immobilier où les prix ont fortement augmenté, et parallèlement, la réduction des taux de vacance et la recrudescence des demandes en logement social,
- les investissements récemment consentis par des acteurs économiques confiants en l'avenir,
- l'ouverture de la liaison routière d'intérêt local Pau-Oloron qui rendra le territoire plus accessible et sans nul doute plus attractif,
- enfin, la poursuite, voire l'amplification de phénomènes tels que le desserrement des ménages ou l'entrée sur le territoire des pré-retraités.

➤ ***Préserver les équilibres***

L'accueil des nouveaux résidents doit s'accompagner de mesures visant :

- la maîtrise de la production de logements pour assurer la mixité sociale
- un développement urbain de qualité
- un développement résidentiel réparti de manière équilibrée et durable sur le territoire du Piémont oloronais.

➤ **Rappels : diagnostic et enjeux**

Depuis les années 80 jusqu'en 2000, globalement, la population du Piémont oloronais s'est maintenue au niveau des 23 000 habitants : les communes périphériques de la ville-centre ont certes progressé, mais la commune d'Oloron a perdu de la population.

Les données récentes montrent toutefois une reprise significative sur Oloron-St-Marie, et une poursuite de la croissance sur la plupart des communes rurales enquêtées par l'Insee en 2004 et 2005.

Pour autant, la stagnation démographique des années 80 et 90 n'a pas signifié l'arrêt du développement de l'habitat.

La décohabitation et la réduction de la taille des ménages, passée de 2,82 personnes en 1982 à 2,4 personnes en 1999, ont soutenu la production de logements. Celle-ci s'est accélérée dans les années 2000. En 2003, elle se situait à près 150 logements par an (DDE, « logements autorisés »)

Cette urbanisation a produit des conséquences sur l'espace : elle fut très consommatrice d'espace

La quasi-totalité des secteurs de l'oloronais s'est trouvée concernée, et dans certains cas, le développement urbain a pu fortement déqualifier le paysage : paysages chaotiques et peu structurés aux entrées de villes, implantations ex-nihilo en espace agricole et le long des voies de communication.

L'urbanisation a aussi modifié le fonctionnement du territoire et produit des effets sur les déplacements locaux qui se sont intensifiés.

En plus des nuisances et des pollutions qu'ils génèrent, les coûts induits de ces déplacements exclusivement automobiles, peuvent s'avérer difficiles à supporter par la collectivité (nombreux aménagements nécessaires, créations de nouvelles infrastructures, entretiens coûteux).

B.1- VEILLER À UNE RÉPARTITION ÉQUILBRÉE DE L'ACCUEIL RÉSIDENTIEL

➤ *Préserver le caractère rural du Piémont oloronais*

- *Communes rurales*

- Esquiule
- Saucède
- Poey d'Olorn
- Verdets
- Estialescq
- Escou
- Escout
- Herrère
- Buziet
- Lasseubetat
- Eysus
- Lurbe-St-Christau

Le territoire du Piémont oloronais n'est pas à l'abri d'une intensification de l'urbanisation sur l'ensemble de ses secteurs, y compris les zones les plus éloignées d'Oloron-Sainte-Marie.

Or, cette poussée de l'urbanisation comporte des risques. Elle peut remettre en cause non seulement l'activité agricole et l'équilibre des paysages, la richesse des milieux naturels, mais aussi la diversité des contextes d'habitat proposés, un facteur d'attrait non négligeable pour ce territoire, et qui participe au maintien de sa mixité sociale.

Pour éviter une banalisation de l'oloronais par la généralisation de l'urbanisation sur tout le territoire, il convient de moduler les ouvertures à l'urbanisation selon les contextes.

Il faut adapter ces ouvertures, et en particulier, limiter la construction dans les secteurs qui conservent encore un caractère rural, sans toutefois freiner le développement de ces zones.



➤ *Maîtriser les déplacements*

- *Oloron et agglomération*

- Moumour
- Agnos
- Gurmençon
- Bidos
- Précilhon
- Goès
- Estos

Les nouvelles infrastructures projetées (liaison routière d'intérêt local Pau-Oloron, Gabarn-Gurmençon et Gabarn-Pont Laclau, ...) devraient régler bon nombre des difficultés de trafics et de déplacements rencontrées sur le territoire.

En complément il convient que des mesures soient prises pour limiter les besoins de déplacements, réduire la dépendance automobile et favoriser l'émergence d'une offre de transports publics.

Bien que dans la phase diagnostic il n'ait pas été exprimé de besoins particuliers, si ce n'est pour les personnes âgées, la collectivité est consciente de l'ensemble des problèmes sociaux et environnementaux liés à la question des déplacements, et souhaite agir en intervenant tout d'abord sur les formes d'occupations du territoire :

- en regroupant le développement urbain sur l'agglomération oloronaise qui accueille la grande majorité des activités, des services et des équipements à la population. Ceci pourra limiter les besoins de déplacement des populations et favoriser les déplacements doux, rendus possibles sur les courtes distances (ex : usage du vélo)



- en rééquilibrant l'offre de services et d'équipements de proximité sur des « bourgs d'équilibre » qui pourront correctement desservir les secteurs ruraux les plus éloignés du cœur oloronais, et réduire de la sorte les besoins de déplacements de ces secteurs ruraux (« bourgs d'équilibre » sur Asasp, Ogeu-les-Bains, Ledeuix et Lasseube).
- en veillant à limiter l'étalement urbain et à recentrer l'urbanisation sur les bourgs existants, de sorte à favoriser les conditions futures d'éventuelles dessertes en transport public (ex : lignes régulières de bus ou transport à la demande).
- en densifiant l'urbanisation du cœur de ville oloronais, des quartiers et des communes proches des gares et des haltes ferroviaires, ou bien traversés par des axes routiers importants susceptibles d'accueillir demain une ligne de transport public.
- Enfin, il conviendra d'adopter une politique visant à l'intégration des différents modes de déplacements pour permettre les intermodalités, (notamment avec le transport ferroviaire, ex : correspondances bus), et à assurer les collaborations avec les différentes Autorités Organisatrices du Transport (agglomération paloise, Conseil Général, Conseil Régional).

➤ **Encourager le développement résidentiel là où existent des enjeux de rééquilibrage territorial**

- Il conviendra d'appuyer le développement résidentiel de ces bourgs d'équilibre pour les conforter dans leurs nouvelles fonctions de bourgs-relais.
- Pour les mêmes raisons et pour assurer la préservation du patrimoine et du bâti ancien, il conviendra aussi de consolider la vie résidentielle du cœur oloronais.

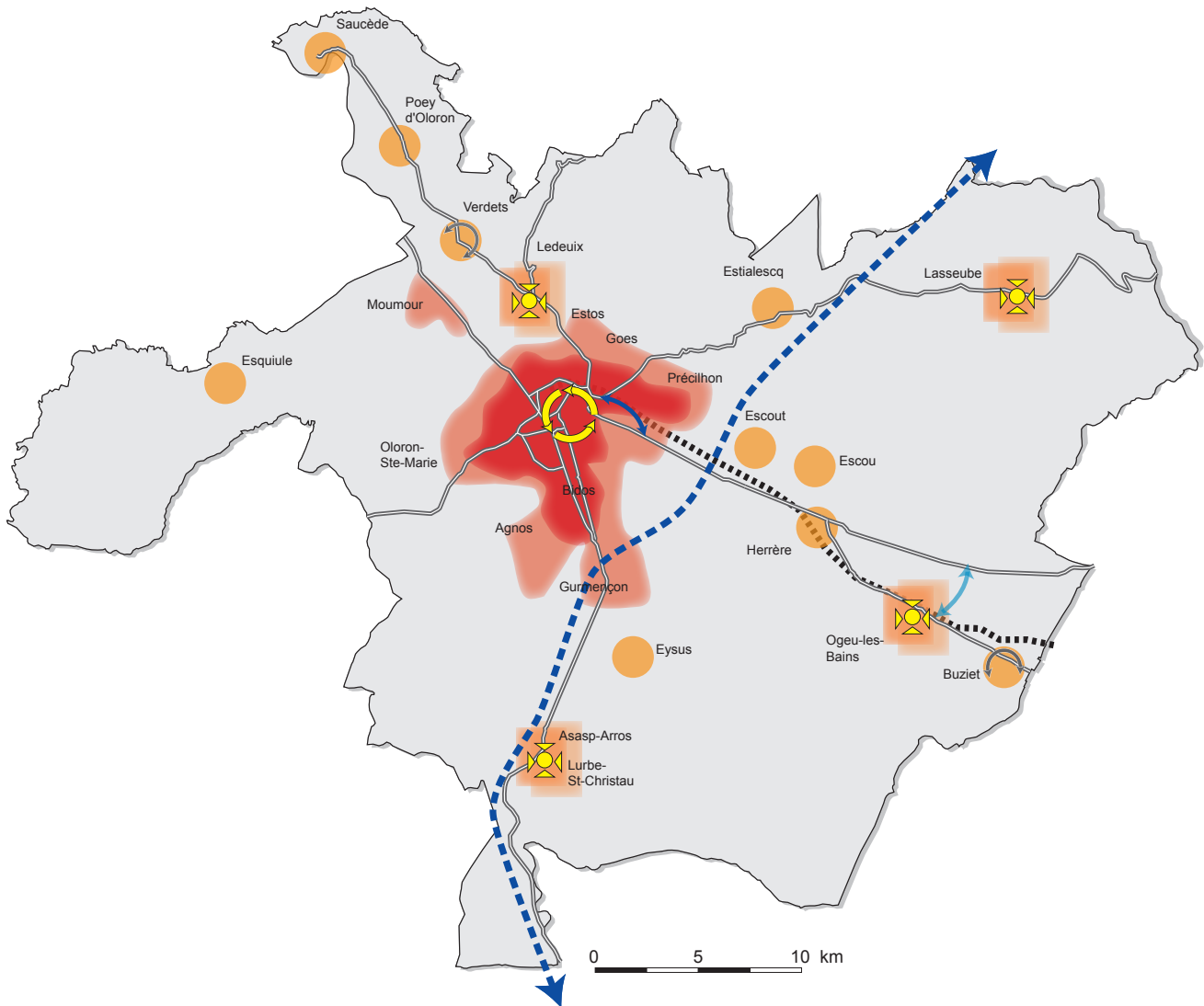
Les opérations de réhabilitation de l'habitat ancien devront être poursuivies, la construction dans les dents creuses assurée, et le renouvellement urbain des parties autrefois occupées par les activités économiques mené (La Confluence, le secteur de la Gare).










➤ **Ajuster les accueils résidentiels aux équipements et outils de maîtrise urbaine existants**

A l'heure actuelle, moins de la moitié des communes du SCOT disposent d'un P.L.U. ; certains villages sont sans assainissement collectif, d'autres sont pénalisés par la nature des sols qui rend les assainissements autonomes difficiles. Les projets d'accueil devront s'ajuster aux conditions et aux moyens dont dispose chaque commune.



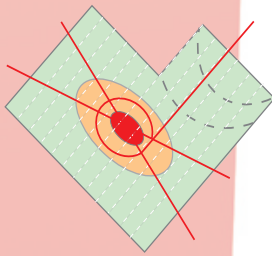
INTENTIONS DE DÉVELOPPEMENT URBAIN



- | | | | |
|---|---|---|--|
|  | Urbaniser dans la continuité des bourgs |  | Voie de contournement |
|  | Conforter les bourgs d'équilibre |  | Renforcer la centralité (services et équipements de proximité) |
|  | Recentrer le développement résidentiel sur l'agglomération urbaine d'Oloron |  | Promouvoir des opérations de renouvellement urbain |
| | |  | Liaison routière d'intérêt local Pau-Oloron |
| | |  | Nouveaux axes à prévoir |
| | |  | Voie ferrée Oloron-Pau |

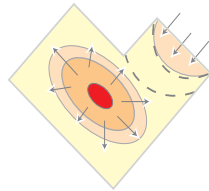
EN RÉSUMÉ : DYNAMIQUES SPATIALES, TENDANCES AU FIL DE L'EAU, ET PROJET POUR LE MAINTIEN DES ÉQUILIBRES

SITUATION ACTUELLE

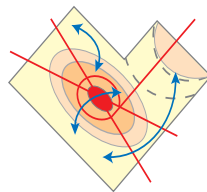


- un espace agricole et rural
- 1 pôle urbain central, Oloron-Ste-Marie de 11 000 habitants,
- 1 ceinture péri-urbaine autour de ce pôle
- 1 boulevard périphérique, un système d'axes qui suivant les Gaves structurent le territoire, un projet de voie express et de connexion directe à l'agglomération paloise
- un territoire qui s'urbanise
- au nord, une influence paloise plus marquée

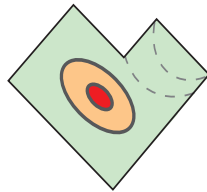
TENDANCE AU FIL DE L'EAU



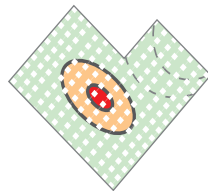
Tendance à l'étalement urbain: poussée urbaine oloronaise et paloise



Tendance à l'étalement urbain: intensification des déplacements

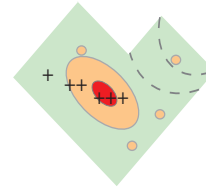


Tendance à la spécialisation des secteurs dans des fonctions d'accueil résidentiel particulières

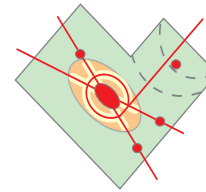


Tendance à la forte consommation foncière

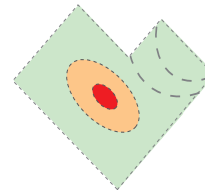
PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE



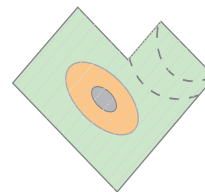
Moduler les accueils par territoire, préserver l'espace rural tout en y renforçant des pôles secondaires



Recentrer activités et services sur le pôle urbain et pôles d'équilibre secondaires
Privilégier les implantations là où des alternatives à l'usage de la voiture sont possibles

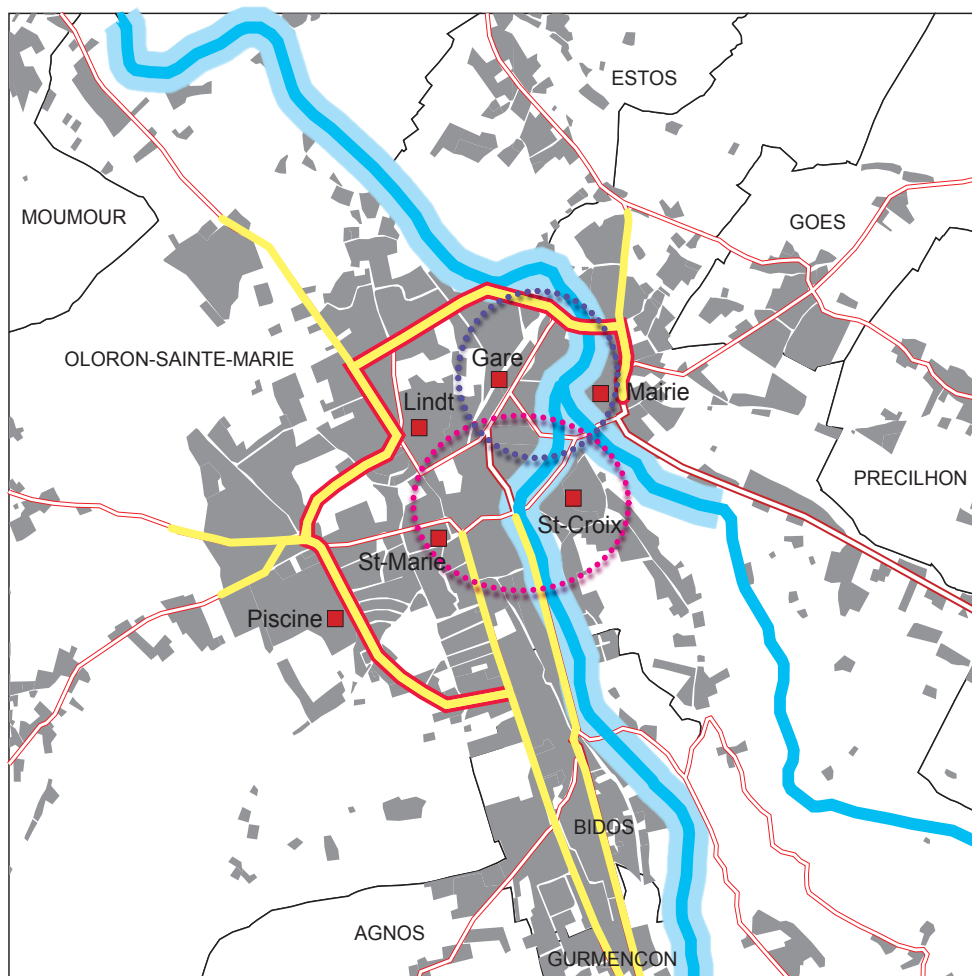







Favoriser la mixité sociale sur tous les secteurs du territoire



Maîtriser les modes d'urbanisation de l'espace

INTENTIONS POUR LE PÔLE OLORONNAIS



- | | | | |
|---|---|---|---|
|  | Centre historique ancien
Réhabilitation-requalification
Développement du commerce |  | Densification aux abords des principaux axes
(objectif long terme, transports collectifs) |
|  | Secteurs de renouvellement urbain
(Confluence-Gare) |  | Boulevards périphériques
Secteurs de développement des activités (services)
et des grands équipements |
| | |  | Secteurs de mise en valeur des Gaves |

➤ **Rappels : diagnostic et enjeux**

On compte plus de 10 000 logements dans l'oloronais . 32 % donnent lieu à de la location ; ce rapport est de 42 % dans le département

Le logement social représente 10 % du parc de résidence principale (logements conventionnés en 2004) alors que la loi SRU prône un rapport de 20 %.

Enfin, c'est sous la forme quasi-unique de la maison individuelle et pavillonnaire que se développe ce parc de logements, hormis sur le centre oloronais.

Les prix pratiqués restent inférieurs à ceux de l'agglomération paloise (-30 %). Pour autant, des tensions sont perceptibles : hausse spectaculaire du prix des fermes anciennes, diminution du logement vacant, spéculation sur les produits « De Robien » (production de petits logements locatifs à prix élevés), et forte augmentation de la demande en logement social (doublement depuis 2000).

On sait parallèlement que les besoins évoluent : vieillissement de la population, formation de petits ménages, augmentation des mobilités géographiques et résidentielles....

Le territoire souhaite rester un lieu accessible à tous les ménages, et plus particulièrement aux jeunes actifs. Car bien que travaillant sur l'oloronais ceux-ci pourraient être tentés d'habiter l'agglomération paloise en l'absence de produits adaptés sur le territoire.

B.2- DIVERSIFIER L'OFFRE DE LOGEMENTS

Le Piémont oloronais devra satisfaire l'ensemble des demandes en logements et assurer l'accueil de toutes les catégories sociales sur son territoire.

La réponse à la demande de logements dépendra autant de la diversité des produits proposés pour la mobilité et les parcours résidentiels des ménages, que de la quantité de nouveaux logements construits.

Le diagnostic territorial a révélé l'existence de lacunes et de déséquilibres qu'il faudra s'attacher à corriger avec les futurs programmes .

Le SCOT définit quelques grandes orientations ; elles seront précisées avec l'élaboration prochaine d'un Programme Local de l'Habitat.

➤ **Diversifier les produits logements pour satisfaire la demande des jeunes ménages**

- *Habitat groupé*

- *Locatif familial*

- *Accession sociale à la propriété*

La dominante de la production de logements (hors Oloron ville) est en maisons individuelles de type pavillonnaire.

La dominante de la production en appartements des immeubles collectifs est plutôt orientée par les acteurs du marché sur les petites surfaces.



Il convient donc de diversifier les types de logements, en développant notamment les opérations d'habitat groupé et d'habitat locatif familial (T3, T4).

Il conviendra aussi de favoriser l'accession sociale à la propriété.

➤ **Assurer la mixité sociale**

L'offre d'habitat, en «stock» comme en production récente, est très déséquilibrée :

- *Locatif à loyers social et intermédiaire*

- *Oloron et agglomération*

- la ville d'Oloron-Sainte-Marie concentre l'essentiel de l'offre locative, dans le neuf comme dans l'ancien, dans le secteur social comme dans le secteur «libre»,
- les autres communes sont surtout concernées par l'accession à la propriété en individuel neuf comme ancien.



Il convient donc de développer les solutions locatives, notamment à loyers sociaux et intermédiaires, dans les communes autres que celle d'Oloron, plus particulièrement dans celles de la couronne urbaine, et d'inscrire correctement ces programmes en tenant compte des sites d'inscription (gabarits des opérations, gestion de proximité, insertion urbaine et paysagère).

➤ **Développer l'offre d'habitat pour le «grand âge»**

Les projections démographiques placent la question de la prise en charge du «grand âge» au centre des politiques sociales et de l'habitat à conduire sur le territoire de la CCPO.

En complément de l'offre de services à domicile, il s'agit donc de consolider le pôle oloronais déjà solidement constitué en structures d'hébergements et de services, de même que les pôles secondaires, comme par exemple Lasseube, afin de constituer un bon maillage de proximité.



Les solutions d'habitat et d'hébergement doivent être diversifiées en cohérence avec le Schéma Gérontologique Départemental (accueil de jour et de nuit, hébergement temporaire, petites unités de vie, structures médicalisées intégrant la dimension «Alzheimer», ...).

➤ **Répondre aux besoins de logement d'urgence et d'habitat saisonnier**

Il convient d'étoffer l'offre en s'appuyant sur les structures existantes afin d'apporter des réponses rapides aux personnes en grande détresse.

Mais aussi de constituer une offre d'hébergement pour les saisonniers liés à l'activité économique, en partenariat financier et opérationnel avec les milieux économiques.

➤ **Accueillir les gens du voyage**

Les actions à destination des gens du voyage sont à conduire dans le respect des obligations législatives et réglementaires du Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage. Elles doivent notamment s'employer à faciliter la sédentarisation des familles qui le souhaitent.

➤ **Développer l'hébergement touristique**

L'hébergement est la composante centrale d'une stratégie de développement touristique et d'une proposition de séjour. Deux orientations principales doivent être suivies dans ce domaine :

- compléter et qualifier l'offre d'hébergement existante,
- développer l'offre d'hébergement dans une stratégie intégrée de valorisation territoriale.



➤ **Rappels : diagnostic et enjeux**

Au cours des dernières années, tous les territoires ont connu un développement de l'habitat, y compris les espaces les plus éloignés du centre oloronais.

Ce développement s'est produit sur un mode dispersé, alors que le bâti traditionnel montre des formes regroupées et bien plus économes en espaces.

L'habitat dispersé est certes caractéristique de quelques secteurs comme la commune d'Esquiule, le Faget ou de Lasseube. Mais jusqu'ici, l'exode rural et les modes anciens d'habiter (maintien de plusieurs ménages sous le même toit) ont permis de maintenir à l'équilibre l'occupation de ces espaces.

Sur le long terme, la poursuite du développement de l'habitat par la maison individuelle pavillonnaire, sans maîtrise du desserrement urbain, s'avère particulièrement préjudiciable pour le territoire, et ce, à plusieurs titres :

- *diminution des terres agricoles et augmentation de la pression sur les espaces naturels,*
- *déliquescence des bourgs anciens dont la présence s'efface sous la poussée dispersée de l'habitat nouveau. Il peut s'ensuivre une perte de repère et d'identité de ces paysages, dont on ne percevrait plus la singularité,*
- *dysfonctionnements liés aux raccordements dispersés des habitations sur des voiries locales et départementales devenant inadaptées, qui n'assurent plus la sécurité des circulations, et pour lesquelles les charges d'entretien augmentent,*
- *impossibilité d'aménager des espaces publics trop coûteux en raison de l'étalement de l'habitat et des faibles densités (espaces communs, trottoirs, éclairages publics, ...)*
- *cherté du service public (collecte des déchets, transports scolaires, aides à domicile.....)*
- *.....*

Si l'on souhaite accueillir des activités et des populations nouvelles, il est impératif de faire évoluer les modes actuels d'occupation de l'espace.

B.3- ASSURER UNE URBANISATION DE QUALITÉ

Au niveau plus local, sur chaque territoire communal, les difficultés à inscrire les nouveaux éléments du cadre bâti sont perceptibles.

Le développement pavillonnaire est aujourd'hui très consommateur de foncier et peu économe en équipements, il s'éparpille au lieu de consolider les entités bâties existantes, il rend difficile le traitement de l'espace public, il génère des conflits sur les voiries et avec les activités agricoles.

Ce SCOT affirme quelques principes cadres qui devront guider les futurs projets et assurer un développement résidentiel de qualité.

➤ Réduire la consommation foncière

Il convient :

- Continuité de bâti
- Secteurs ruraux assainis : 10 logements à l'hectare

- de construire en continuité des bâtis existants et de façon concentrique afin de conserver l'identité des bourgs,
- d'optimiser les réseaux viaires existants et de créer les continuités manquantes qui permettront de raccorder les extensions à l'existant,
- de densifier le tissu en construisant, dans les secteurs ruraux, au moins 10 logements à l'hectare lorsque ces secteurs sont assainis, et 7 logements dans les secteurs non assainis.
- d'éviter une sur-consommation foncière des activités économiques; celles-ci doivent aussi mieux rationaliser l'utilisation de l'espace.

➤ Inscrire les nouvelles habitations dans les différents contextes et assurer une plus grande mixité de logements

- Découpe et taille des parcelles
- Implantations
- Façades

Cette inscription consiste à mieux «accrocher» le bâti nouveau à l'habitat existant :

- en considérant les emprises foncières déjà pratiquées et en s'inspirant de ces surfaces références pour découper les nouvelles parcelles, définir leurs dimensions et les orientations,
- en s'inspirant des typologies existantes pour ce qui concerne à la fois l'implantation des maisons sur le terrain, le traitement des jardins, les rapports des façades sur rue et les stationnements privatifs.

➤ Occuper les dents creuses

- Habitat groupé
- Petit collectif

La plupart des tissus villageois présentent des dents creuses qui sont autant d'opportunités foncières pour des nouveaux projets d'habitat groupé (R+1 à R+2) ou pour du petit collectif, en cohérence avec l'habitat présent.

- Voirie
- Activités
- Traitement paysagers

La persistance des activités agricoles au sein de certains villages constituent dans nombre de cas un facteur limitant l'occupation de ces dents creuses. Il conviendra alors d'engager des moyens pour faciliter le déplacements de ces activités.

➤ **Améliorer la lisibilité des entrées de bourgs ou de villes**

Il convient d'aménager les entrées de bourgs de telle sorte que la voirie principale ne soit pas détournée en voirie de quartier (départementale récupérée comme voirie de desserte pavillonnaire).

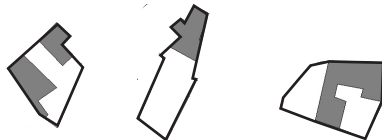
Autant que faire se peut, il faut aussi évacuer des entrées de bourg les bâtiments d'activité et les panneaux publicitaires qui déqualifient leur caractère, et susciter des relocalisations dans les zones d'activité.

S'INSPIRER DE L'EXISTANT POUR CONCEVOIR LES NOUVEAUX PROJETS

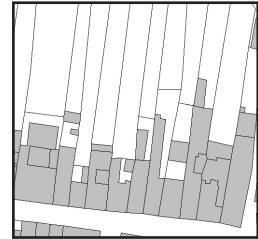


habitat rural

- 9/12 logements/ hectare
- des parcelles imbriquées, de tailles dépendant des usages (600 m² env. pour les parcelles avec espaces potagers, 200 m² pour les maisons et cours)
- des façades implantées sur rue

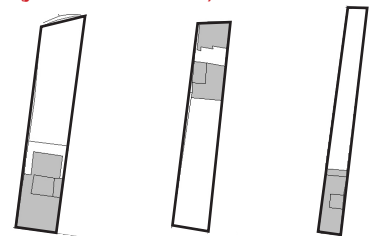


typologie de parcelles rurales :



habitat rural

- plus de 33 logements/ hectare
- des parcelles de tailles différentes (de 500 à 1000m²) mais toutes mitoyennes et parallèles entre elles
- des façades implantées sur la rue principale qui permettent de libérer des espaces à l'arrière (jardins et cours)



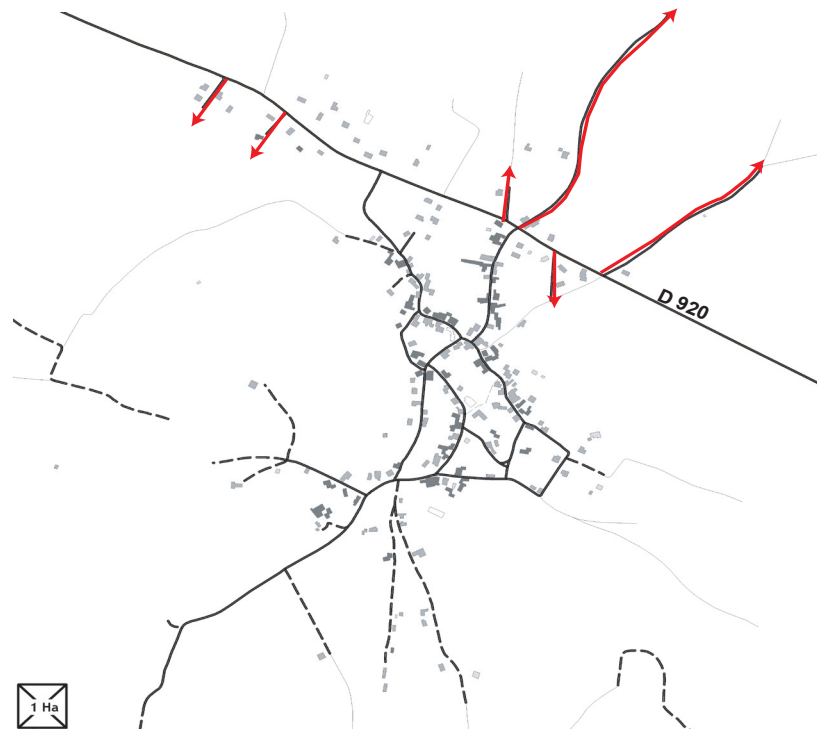
typologie de parcelles rurales :



CONSOLIDER LES BOURGS



Créer les continuités manquantes et raccorder les extensions à l'existant



Planter sur la profondeur plutôt que le long des axes pour préserver la vocation de grande voie de desserte de la voirie départementale

CHAPITRE C

Développement durable.....

UN PROJET POUR L'ENVIRONNEMENT

L'accueil d'infrastructures et d'équipements, d'activités économiques et de population nouvelle doit s'effectuer dans le respect de l'environnement.

Cette exigence est d'autant plus nécessaire que le cadre naturel et la qualité du cadre de vie sont ici des atouts importants, garantissant l'attractivité du Piémont oloronais sur le long terme.

L'Etat Initial de l'Environnement a permis de dégager les principaux enjeux en la matière.

Le projet du SCOT est de répondre aux défis d'aujourd'hui et d'encadrer le développement futur. Il se prononce notamment sur les points suivants :

- l'agriculture et la préservation de ses espaces,
- les paysages,
- les risques, et plus particulièrement, la maîtrise du risque d'inondation,
- la préservation des milieux naturels et de la biodiversité,
- la préservation de la ressource en eau,
- la gestion des déchets.

➤ **Rappels : diagnostic et enjeux**

L'environnement naturel et le cadre de vie du Piémont orlonais, hormis les effets causés par l'urbanisation et son déploiement dispersé, restent relativement préservés.

Cette situation plutôt satisfaisante ne doit pas faire négliger les problèmes existants en matière de gestion du réseau hydrographique et des effluents urbains, de gestion des risques ou de traitement des déchets. Des efforts importants sont à mener pour économiser nos ressources, fussent-elles abondantes, relevant du bien commun.

La qualité environnementale est un atout que le territoire doit valoriser comme un facteur porteur d'avenir pouvant contribuer à attirer des activités sur le territoire et à susciter des nouvelles implantations résidentielles (chapitre 1).

Son maintien passe par la préservation de l'activité agricole. Celle-ci a régressé en nombre d'actifs, mais a pu compenser l'avancée urbaine par une transformation des modes d'exploitation des terres (régression des « surfaces toujours en herbe », augmentation des surfaces labourables).

De fortes inflexions de l'activité sont toutefois à craindre si ces surfaces ne sont pas protégées de l'urbanisation (disparition d'exploitations, développement de systèmes plus intensifs, assèchement des zones humides,)

C.1- PRÉSERVER LES ESPACES NATURELS

➤ *Maintenir l'armature des espaces agricoles et forestiers*

• *Préservation des espaces agricoles par la limitation des extensions urbaines*

La dimension économique de l'agriculture et de la forêt ne doit pas être négligée sur ce territoire. Ces activités qui emploient certes moins d'actifs qu'hier, restent très productives dans la vallée du Gave. Les secteurs de montagne et de coteau peuvent quant à eux, faire valoir la qualité et la spécificité des denrées produites. Demain, ces activités agricoles pourront en outre, tirer parti de la plus grande présence citadine sur le territoire, et de l'essor de la fréquentation touristique.

Il convient donc de préserver ces espaces de la pression urbaine, et de créer les conditions favorables à l'investissement agricole et forestier en neutralisant notamment les conséquences négatives de la spéculation foncière.



Cette protection passe par un encadrement de l'urbanisation comme exposé précédemment : construction dans les dents creuses et en continuité des bourgs, formes d'habitat plus dense, économie des emprises foncières.

En contrepartie, les déplacements d'activités qui dans les coeurs de villages sont peu compatibles avec le développement résidentiel, devront être encouragés.

L'agriculture et l'exploitation forestière devront aussi veiller au respect des ressources et des équilibres naturels du territoire : limiter les effets d'érosion, la pollution des cours d'eaux et des nappes phréatiques, le démembrement des bocages, l'assèchement des zones humides.

➤ **Entretenir la biodiversité**

• ZNIEFF, ZICO,
Natura 2000

• Corridors biologiques

La position charnière entre plaine et montagne occupée par le Piémont oloronais lui vaut d'accueillir une grande diversité d'habitats.

Ecosystèmes aquatiques (cours d'eaux, ripisylves), tourbières et landes humides côtoient ici les milieux ouverts de la plaine et les secteurs de bocage, ou les massifs forestiers riches d'essences variées, parfois vierges d'exploitation.



Les inventaires scientifiques ZNIEFF et ZICO, comme les sites faisant l'objet d'une proposition de classement au réseau Natura 2000 établissent la valeur biologique et patrimoniale d'un certain nombre de lieux.

Le SCOT doit être un outil au service de la préservation de cette biodiversité. Il propose de préserver les zones les plus remarquables de toutes possibilités de construction, et de maintenir les continuités naturelles nécessaires à l'entretien de cette biodiversité.

C.2-PRÉSERVER LES PAYSAGES DU PIÉMONT OLORONNAIS

Du fait des pressions urbaines qu'il subit, le Piémont oloronais apparaît fragile au plan paysager.

Aux limites de l'agglomération oloronaise, le territoire conserve encore un caractère rural et naturel, mais ce caractère est en passe d'évoluer vers de l'espace urbanisé en raison du mitage et d'une difficulté à intégrer les éléments de bâti nouveaux.

Ces évolutions porteraient un préjudice irréparable à l'identité du territoire et à ses attraits résidentiels, économiques et touristiques.

- *Coupures vertes*

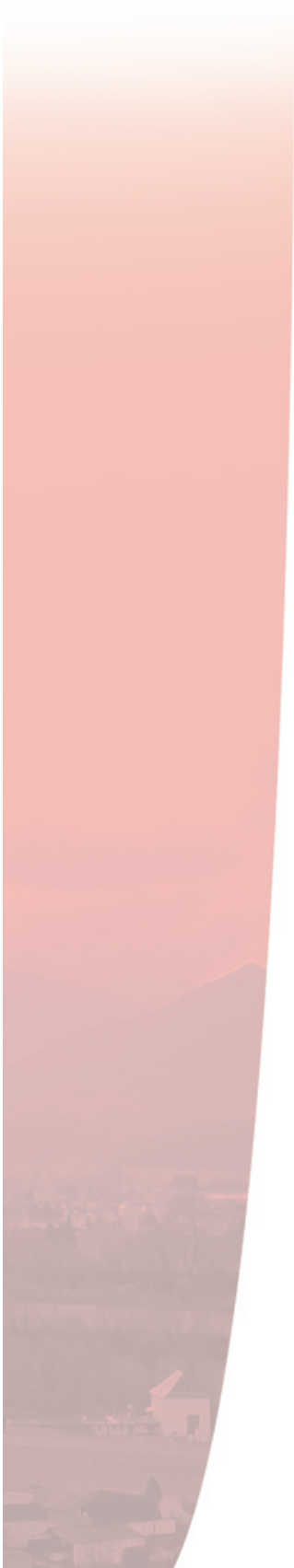
- *Voirie et ouvertures paysagères*

- *Coteaux*

En complément des dispositions prises pour la préservation de l'agriculture et des milieux naturels, le SCOT préconise donc :

- le maintien de la plupart des coupures vertes permettant d'identifier et de marquer la présence des nombreuses entités villageoises,
- le maintien des ouvertures paysagères aux abords des principaux axes routiers afin de préserver la lecture des grands éléments qui structurent le paysage,
- la préservation des coteaux face à l'urbanisation nouvelle qui, lorsqu'elle s'installe sur ces hauteurs, impacte fortement sur la qualité du paysage.





C.3- PRÉVENIR LES RISQUES ET LES POLLUTIONS, PRÉSERVER LA SANTE HUMAINE

➤ *Prévenir les risques d'inondation*

La prévention des risques concerne ici essentiellement le risque d'inondation.

En raison de la densité du réseau hydrographique, du régime des fortes précipitations et du caractère fluvio-nival des cours d'eau (alimentation par la fonte des neiges au printemps) ce territoire est en effet fortement exposé à ce type de risque.

Les relevés et études effectués nous permettent aujourd'hui d'identifier de façon précise les secteurs les plus sensibles.

Le SCOT préconise une grande vigilance sur ces zones où l'impact de l'urbanisation devra être finement évalué et compensé par des aménagements et des ouvrages appropriés.



➤ *Poursuivre les efforts en matière de gestion des déchets*

• *Site d'enfouissement de Précilhon*

Le système de collecte et de traitement des déchets donnent aujourd'hui satisfaction.

Le renouvellement du site d'enfouissement de Précilhon, à durée de vie limitée (2014), devra toutefois être traité à une échelle élargie, dans un esprit de solidarité entre territoires.

Le service de collecte et de traitement devra être développé et organisé au fur et à mesure des développements urbains programmés. En particulier, afin d'assurer un maillage équilibré du territoire, le réseau des déchetteries fixes devra être complété.

• *Inter-connexion des réseaux*

• *Rationalisation des usages*

• *Assainissement*

• *Contrôle des rejets*

• *Gestion des eaux pluviales*

➤ **Mutualiser les ressources en eau potable**

Grâce à la source du Bager, le Piémont oloronais dispose de ressources en eau potable conséquentes, ce qui constitue un atout considérable pour le territoire.

Cette ressource est protégée par des périmètres de protection désormais officiellement arrêtés. Les autres captages potentiels, localisés en secteurs boisés, et d'accès difficile, apparaissent également préservés.



Une meilleure connexion entre réseaux d'alimentation locale permettra d'améliorer la sécurisation de l'alimentation pour l'ensemble du territoire.

L'abondance de cette ressource ne devra pas réduire les efforts de rationalisation des usages, et d'amélioration des rendements sur les systèmes de distribution.

➤ **Entretenir la bonne qualité des cours d'eau**

La réalisation des Schémas d'Assainissement sur l'ensemble des communes du SCOT et la mise en place du SPANC ont permis des avancées importantes dans la maîtrise des rejets d'eaux usées.

Ces efforts doivent être poursuivis en lien avec les développements urbains programmés.

Ils impliquent de renforcer les équipements d'assainissement, mais aussi d'améliorer la gestion des eaux pluviales et la prise en compte globale du cycle de l'eau par des réponses alternatives et innovantes dans les opérations d'aménagement.

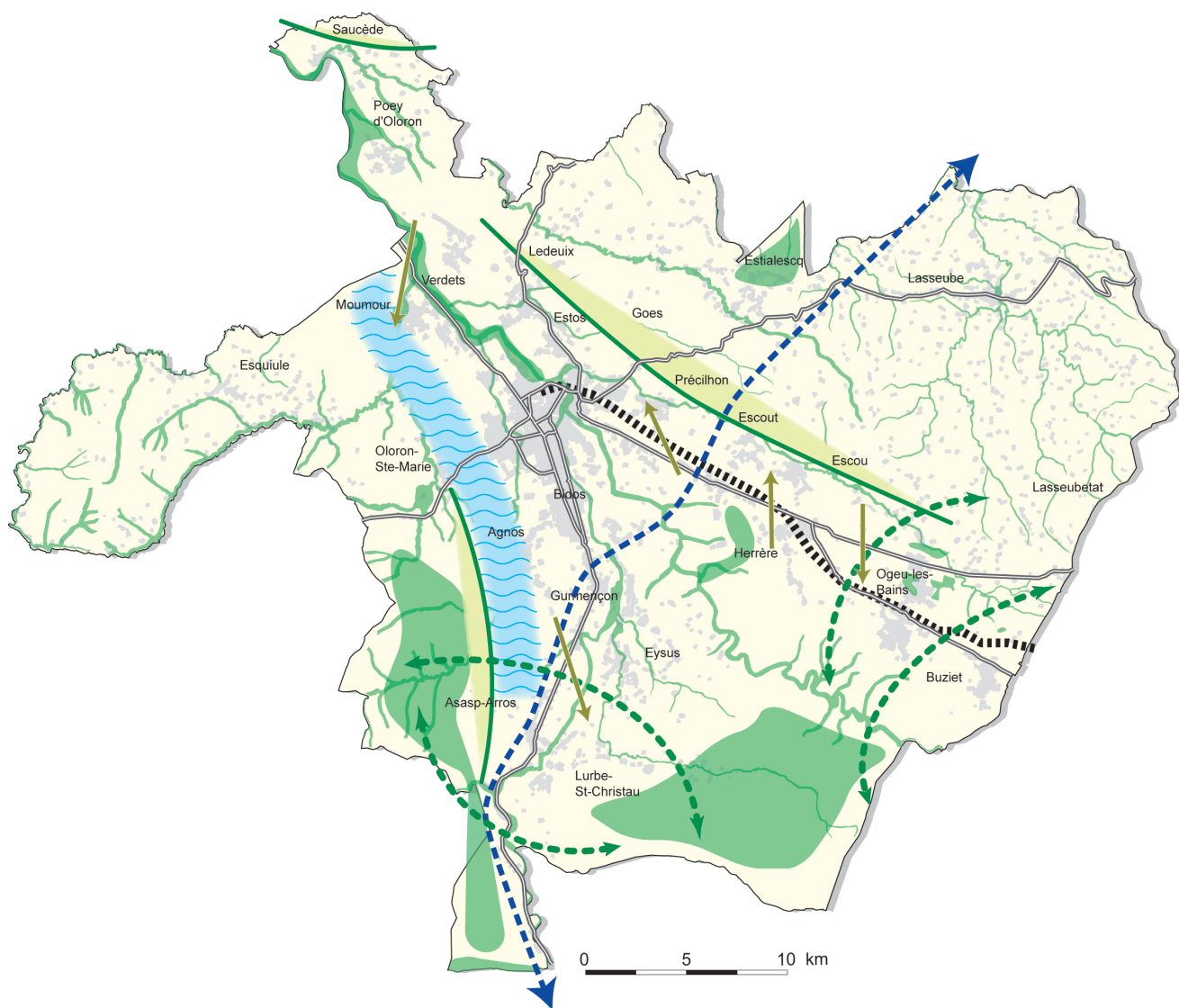


La maîtrise des rejets suppose également de la part des acteurs économiques, qu'ils soient agricoles ou industriels, une plus grande vigilance et exigence de contrôle.

Elle suppose en outre la mise en place d'une politique de gestion intégrée du réseau hydrographique à l'échelle de l'ensemble du bassin versant du Gave d'Oloron.

La politique de valorisation des ressources par l'aménagement et l'entretien des abords de cours d'eau (voir chapitre 1) aidera à asseoir la prise de conscience de l'importance de ces enjeux liés à l'eau.

INTENTIONS ENVIRONNEMENTALES



→ Préserver les coupures vertes et les grandes vues paysagères

— Préserver les coteaux de l'urbanisation

■ Préserver les espaces d'intérêt biologique

→ Préserver les corridors biologiques

— Prendre en compte les risques d'inondation

■ Maintenir les espaces agricoles et forestiers



LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

